



Le 18 novembre 2010 DG/ck/sh

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 3 NOVEMBRE 2010**

---

Corps professoral

Mmes M. Baddeley, C. Chappuis, MM. J. de Werra, A. Flückiger, P.-Y. Greber, T. Kadner, A. Keller, Mme D. Manai, MM. S. Marchand, M. Sassoli, B. Sträuli.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. P. Avramov, M. Erhardt, M. Granges, D. Krähenbühl, H. Matz, K. Mirfakhraei (président).

Corps des étudiants

MM. P. Ocak, A. Pfefferle, P. Rouiller (vice-président), O. Seidler.

Corps du personnel administratif et technique

Mme N. Crausaz, M. G. Muja, Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur,  
Mmes B. Bertossa, C. Gidari-Wassmer, conseillères aux études.

Excusés : M. H. Peter, Mme L. Suva, M. T. Tanquerel.

---

1. Résultat de l'élection complémentaire au sein du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche intermédiaire

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité l'élection de MM. Philippe Avramov, Mathias Erhardt et Mathieu Granges au sein du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche intermédiaire du Conseil participatif de la Faculté.***

2. Résultat de l'élection complémentaire au sein du corps des étudiants

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité l'élection de MM. Patrick Ocak et Olivier Seidler au sein du corps des étudiants du Conseil participatif de la Faculté.***

3. Composition du Bureau du Conseil participatif de la Faculté

Le Bureau du Conseil participatif de la Faculté se compose comme suit :

- représentant du corps professoral : prof. S. Marchand;
- représentant du corps du personnel administratif et technique : Mme N. Crausaz;
- représentant du corps des étudiants : M. P. Rouiller.

MM. D. Krähenbühl et K. Mirfakhraei se portant tous deux candidats en tant que représentants du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, il y a lieu de procéder à une élection.

Il s'ensuit un débat nourri sur la manière de procéder à cette élection, ainsi qu'à celle du président, au point 4 de l'ordre du jour. La question de la compétence du Conseil participatif de la Faculté à élire un de ces candidats se pose également.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 12 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, la compétence d'élection de l'ensemble des membres du Conseil participatif.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 8 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions le fait de procéder directement à l'élection par les membres du Conseil participatif.***

Aucune décision n'arrivant à être prise, il est décidé d'avancer dans les points de l'ordre du jour et de revenir plus tard à celui-ci.

4. Election d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté pour l'année 2011

Au vu du point précédent, il est décidé que le président actuel, M. K. Mirfakhraei, sera en fonction jusqu'à la fin de cette séance. La nouvelle présidence deviendra donc officielle dès la prochaine séance du Conseil participatif de la Faculté en 2011.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2010

Point 3 (démission des prof. U. Cassani et N. Jeandin en tant que membres du Conseil participatif). Le président, M. K. Mirfakhraei précise qu'il s'agit **du** représentant du corps intermédiaire à l'Assemblée de l'Université qui a indiqué que l'art. 5 al.3 du règlement relatif à l'élection des membres de l'Assemblée de l'Université et des conseils participatifs ne permet pas l'éligibilité des vice-doyens.

Toute l'explication permettant de préciser ce point a été apportée par le président lui-même.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve le procès-verbal par 20 voix et 3 abstentions.***

6. Modification des directives facultaires concernant les thèses de doctorat

Le prof. J. de Werra présente le point et signale que les directives ont été adoptées lors du Collège des professeurs, en date du 25 juin 2010.

L'objectif principal de ces modifications est d'adapter les directives à la mise en œuvre du dépôt électronique.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la modification des directives facultaires concernant les thèses de doctorat.***

7. Modification de la directive facultaire concernant l'Archive ouverte

Le prof. J. de Werra présente le point et signale que la directive facultaire concernant l'Archive ouverte a été adoptée lors du Collège des professeurs, en date du 25 juin 2010.

Cette modification donne suite à une directive institutionnelle.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la modification de la directive facultaire concernant l'Archive ouverte.***

8. Exercices préparatoires à la rédaction juridique en BA2

Le prof. J. de Werra présente l'objectif de ces exercices, en précisant qu'il s'agit d'améliorer la capacité des étudiants à rédiger et à réaliser des recherches au sein de la Faculté.

Certains étudiants se sont plaints de la charge de travail, mais dans l'ensemble, les échos ont été positifs.

Ces remarques ont été prises en compte, et la charge de travail a été réduite. La coordination entre les chargés d'enseignement a également été améliorée, afin d'éviter les inégalités de traitement.

9. Règlement de séances du Conseil participatif

L'art. 7 du nouveau règlement d'organisation prévoit que le Conseil participatif de la Faculté adopte son règlement de séance.

MM. K. Mirfakhraei et P. Rouiller présentent les modifications qu'ils ont apportées au règlement qui existait initialement.

MM. M. Erhardt et M. Granges présentent alors une liste d'amendements.

Art. 1

Proposition : fusionner l'art. 1 et l'art. 14.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 14 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, de laisser l'art. 1 tel que proposé par MM. K. Mirfakhraei et P. Rouiller.***

Art. 3

L'al. 1 devrait se lire comme suit : « *la composition du bureau se fait conformément à l'art. 5 du règlement de la Faculté* »

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve cette proposition par 14 voix pour et 6 abstentions.***

Art. 4

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, l'art. 4 tel que proposé par MM. K. Mirfakhraei et P. Rouiller.***

Art. 5

Le prof. P.-Y. Greber propose, à l'al. 1, d'ajouter « ...ne pouvant **pas**... ». Il propose également de supprimer l'alinéa. 2.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve ces modifications à l'unanimité.***

Art. 6

Proposition : fixer un quorum de 50% des membres pour la délibération sur des points demandant vote.

L'administrateur, M. D. Gfeller, signale qu'il arrive souvent que des membres ne puissent pas être présents à une séance du Conseil participatif et que par conséquent, si un quorum était décidé, il arriverait souvent que l'on ne puisse pas délibérer. Il propose donc de ne pas instaurer un tel quorum, afin de pouvoir continuer à fonctionner efficacement.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 15 voix pour et 4 voix contre, l'art. 6 tel que proposé par MM. K. Mirfakhraei et P. Rouiller.***

Art. 7

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, la suppression de l'art. 7.***

Art. 8 (qui devient l'art. 7)

Proposition : transférer l'al. 1 à l'art. 11 et ajouter un dernier alinéa concernant les commissions permanentes.

Le prof. S. Marchand propose de renvoyer ce point à une prochaine séance, et de voter la constitution d'un groupe de travail chargé de rédiger ce règlement et de passer en revue les articles.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 15 voix pour, le renvoi de ce projet de règlement à une commission.***

Les membres de cette commission seront : prof. A. Flückiger, MM. M. Granges, P. Rouiller et K. Mirfakhraei.

10. Règlement d'organisation de la Faculté

Approbation par le rectorat

Le doyen présente le règlement d'organisation et signale que le rectorat l'a approuvé en date du 5 juillet 2010, suite à deux séances auxquelles il a participé, ainsi que le prof. F. Bellanger.

Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Mise en conformité avec le statut de l'Université :

M. M. Erhardt précise que le statut de l'Université a été adopté le 22 septembre 2010 par l'Assemblée de l'Université.

Il doit encore être approuvé par le Département de l'instruction publique. Dans ce but, le recteur, J.-D. Vassalli et le président de l'Assemblée ont été convoqués, le 8 novembre 2010, par le président du Département de l'instruction publique, M. Ch. Beer.

Le délai d'entrée en vigueur du 17 novembre ne pourra probablement pas être tenu.

M. K. Mirfakhraei propose de charger le décanat de la mise en conformité par rapport au statut de l'Université. M. C. Bovet propose que l'adaptation soit faite par les prof. L. Thévenoz, F. Bellanger et M. M. Erhardt, sur la base du document adopté le 24 mars 2010.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, de confier au prof. L. Thévenoz et à M. M. Erhardt, la mise en conformité avec le statut de l'Université.***

11. Dérogation à la taille des départements : Département de droit du travail et de la sécurité sociale

Le doyen informe que le rectorat a approuvé la taille minimale du département de droit du travail et de la sécurité sociale, inférieur à trois membres.

12. Désignation des membres du Conseil participatif au sein de la commission de planification et de développement

Le doyen explique que la commission de planification est une consolidation des anciennes commissions de structure. Elle vise à avoir une vision globale de l'ensemble des nominations au sein de la Faculté, et de pouvoir effectuer une planification sur une période de cinq ans environ.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, l'élection des prof. A. Leuba, M. Hertig, L. Thévenoz, M. Sassoli (L. Boisson de Chazournes, ad interim au semestre de printemps), en qualité de représentants du corps professoral au sein de la commission de planification et de développement.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, l'élection de Mme S. Lachal, en qualité de représentante du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, au sein de la commission de planification et de développement.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix, l'élection de M. P. Rouiller en qualité de représentant du corps des étudiants, au sein de la commission de planification et de développement.***

13. Remplacement au sein de la commission de la bibliothèque

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 16 voix, l'élection de M. P. Rouiller en qualité de représentant du corps des étudiants, au sein de la commission de la bibliothèque.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 17 voix, l'élection de MM. P. Avramov et H. Matz en qualité de représentants du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, au sein de la commission de la bibliothèque.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix, l'élection de Mme L. Dubuis en qualité de représentante du corps du personnel administratif et technique, au sein de la commission de la bibliothèque.***

14. Remplacement au sein de la commission de l'égalité

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, l'élection de M. E. Ouedraogo en qualité de représentant du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, au sein de la commission de l'égalité.***

15. Direction du Département de droit public (fusion du Département de droit administratif et fiscal et du Département de droit constitutionnel)

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix, l'élection du prof. A. Flückiger en qualité de directeur du nouveau Département de droit public, et celle de la prof. M. Hertig en qualité de directrice adjointe, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 14 juillet 2015.***

16. Direction du Département de droit civil du 01.01.2011 au 14.07.2015

M. K. Mirfakhraei informe que dès le 15 juillet 2011, la prof. M. Baddeley sera nommée vice-rectrice. Il y a dès lors lieu de procéder à l'élection d'un nouveau directeur pour le Département de droit civil, qui entrera en fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix, l'élection du prof. S. Marchand en qualité de directeur du Département de droit civil, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 14 juillet 2015.***

17. Ecole d'avocature

Le doyen donne quelques informations sur la suite des travaux de l'école d'avocature qui débutera en février 2011.

La modification du règlement sur la profession d'avocat sera présentée au Conseil d'Etat le 24 novembre 2010. Son approbation dépendra d'une série de modifications qui doivent encore être apportées.

Une séance d'information destinée aux étudiants aura lieu le 15 novembre 2010. Une 2<sup>ème</sup> séance destinée aux avocats et avocats-stagiaires aura lieu le 22 novembre.

Le conseil de direction de l'École d'avocature est composé des prof. F. Bellanger et M.-L. Papaux Van Delden, d'un membre du Département de l'instruction publique de la culture et du sport, d'un membre du Département de la sécurité de la police et de l'environnement, d'un magistrat et de deux avocats.

Une décision du rectorat s'impose quant à la notion de «formation continue» ou de «formation approfondie».

18. Plan d'études 2010-2011 du baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI)

Le plan d'études et ses modifications sont présentés par le doyen.

Le prof. A. Keller informe que le Conseil participatif de la Faculté a la compétence d'approuver le règlement d'études, mais pas le plan d'études. De ce fait, il ne sera procédé à aucune votation.

19. Approbation du plan d'études 2011 du certificat de formation continue en intégration européenne

Le plan d'études est présenté par le doyen pour la prof. C. Kaddous. Il précise que les mêmes modules ne sont pas donnés chaque année, d'où la numérotation qui ne se suit pas.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 17 voix et 1 abstention le plan d'études 2011 du certificat de formation continue en intégration européenne.***

20. Geneva Finance Research Institute (GFRI)

Le point est présenté par le doyen pour le prof. L. Thévenoz. Il informe que le Geneva Finance Research Institute est un centre interfacultaire qui réunit la Faculté de droit, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, ainsi que la Faculté des sciences économiques et sociales.

Il s'agit de mener des recherches sur le thème "Finance et société", avec également la participation à des enseignements ou des échanges d'enseignements.

Le doyen précise que le Collège des professeurs ne souhaite pas qu'il y ait des membres de cet institut qui soient nommés par le rectorat. Des situations exceptionnelles pourraient cependant survenir, et une proposition de modification du projet de règlement est formulée, y compris la proposition relative aux nominations par le rectorat.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix, la proposition du règlement d'organisation du Geneva Finance Research Institute.***

## 21. Centrale des photocopies ReproMail

M. K. Mirfakhraei fait état des problèmes rencontrés à la rentrée à la centrale des photocopies, où certains étudiants ont attendu plus de deux heures. Une pétition visant à la réouverture de la centrale du 3<sup>ème</sup> étage a récolté 531 signatures.

Cependant, physiquement et logistiquement, la réouverture de l'atelier du 3<sup>ème</sup> étage n'est plus possible.

Dans un mail, le Vice-recteur P. Spierer a expliqué les actions entreprises par le rectorat pour pallier ces inconvénients, et a apporté des propositions pour la rentrée 2011-2012 :

- vente par correspondance, où les étudiants paieraient en ligne et imprimeraient un bon pour aller retirer leurs photocopies au guichet;
- ticket numérique, avec le temps d'attente affiché sur une borne, permettant aux étudiants d'avoir d'autres occupations avant d'aller retirer leurs photocopies.

Le doyen discutera de ces propositions, lors de son rendez-vous prévu le 4 novembre avec M. S. Doudin, chef de la division des bâtiments et de la logistique.

## 22. Anonymisation des examens et des listes des échecs/réussites

M. D. Krähenbühl présente le point et précise que la proposition a fait l'unanimité auprès des représentants du corps des collaborateurs et de la recherche du Conseil participatif de la Faculté.

La proposition est donc d'anonymiser les examens écrits des étudiants, ainsi que la liste des résultats, en ne faisant apparaître que le numéro de matricule, ou tout autre numéro attribué à l'étudiant durant ses examens. Cette mesure a pour but de protéger les étudiants en leur garantissant une impartialité totale lors de la correction.

D'autres universités pratiquent de cette façon, notamment à Berne, mais également la Faculté de médecine de Genève.

Mme C. Gidari Wassmer informe que la question de l'anonymisation a déjà été soulevée auparavant et que plusieurs types de solutions avaient été élaborés. Cependant, le coût en personnel est élevé. De plus, le risque d'erreur dans la retranscription du résultat est plus important.

Mme N. Trunk soulève la quasi impossibilité de réalisation de ce projet. En effet, six fois par année le secrétariat des étudiants organise une session de consultation des examens. Les copies sont tout d'abord consultées par les étudiants, puis retirées, et tout ceci par ordre alphabétique. La recherche par numéro serait très compliquée.

La prof. M. Baddeley ne voit pas d'avantage dans cette anonymisation. Le risque qu'il y ait un problème d'arbitraire est moindre, par rapport aux coûts élevés et au risque de faire une erreur de retranscription du résultat. Les représentants des étudiants partagent unanimement cet avis.

***Le Conseil participatif de la Faculté rejette par 6 voix pour et 8 voix contre, la proposition du prof. S. Marchand, de rejeter le projet d'anonymisation des examens.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, de charger M. D. Krähenbühl d'établir un rapport sur le fonctionnement dans les autres universités, la mise en place d'un tel projet, ainsi que les coûts.***

Au vu du retard pris, la prof. C. Chappuis propose le renvoi des points 23 et 24 de l'ordre du jour à une date ultérieure, et que le président actuel, M. K. Mirfakhraei fonctionne ad interim jusqu'à l'élection de son successeur.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 13 voix le renvoi des points 23 et 24 de l'ordre du jour à une prochaine séance.***

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 12 voix et 4 abstentions le fonctionnement de la présidence ad interim jusqu'à la prochaine séance.***

La séance est levée à 18h40.

23. Organisation pratique des stages d'étudiants au sein de la Faculté
24. Divers et communications